



© UNICEF

Guide pratique pour enseigner la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Questions fréquentes sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Qu'est-ce que c'est ?

La Convention relative aux droits de l'enfant désigne la déclaration la plus complète concernant les droits de l'enfant et le traité international sur les droits de l'homme le plus ratifié au monde.

Qui l'a signée et quand ?

La Convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par 195 pays. À ce jour, tous les pays ont signé la Convention et les États-Unis d'Amérique sont le seul pays à ne pas l'avoir encore ratifiée.

Combien d'articles la Convention comprend-elle ?

La Convention comprend 54 articles qui couvrent tous les domaines de la vie de l'enfant et définissent les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels auxquels tous les enfants du monde entier ont droit.

Tous les enfants ont-ils des droits ?

Oui, chaque enfant a des droits, quels que soient son origine ethnique, son genre, sa religion, sa langue, ses capacités ou toute autre caractéristique.

Selon la Convention, quelle est la définition d'un enfant ?

La Convention entend par « enfant » tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si les lois applicables dans le pays établissent que la majorité est atteinte plus tôt.

Certains droits sont-ils plus importants que d'autres ?

La Convention doit être considérée comme un ensemble : tous les droits sont liés et aucun droit n'est plus important qu'un autre.

En quoi le 30^e anniversaire de la Convention est-il important ?

Depuis son adoption il y a 30 ans, la Convention a aidé à transformer la vie des enfants. Elle a encouragé les gouvernements à modifier les lois et les politiques et à investir pour qu'au final de plus en plus d'enfants aient accès aux soins de santé et à la nourriture dont ils ont besoin pour survivre et grandir ; aujourd'hui, un plus grand nombre d'enfants vont à l'école et de meilleurs systèmes ont été mis en place pour protéger les enfants de la violence et de l'exploitation. La Convention a également permis à plus d'enfants de faire entendre leur voix et de participer à la vie de leur société.

Malgré ces progrès, la Convention n'est pas totalement appliquée et reste méconnue et peu comprise. Aujourd'hui, l'enfance d'un trop grand nombre de jeunes s'arrête prématurément en raison de la discrimination, d'abus en ligne, de l'exploitation, tandis que d'autres sont totalement privés de leur enfance du fait de conflits et de la violence. L'enfance continue d'évoluer et il est donc urgent de réexaminer la pertinence et l'urgence d'appliquer la Convention face aux défis du XXI^e siècle.

Pourquoi est-il important que la Convention soit enseignée aux élèves ?

Les élèves ne peuvent pas défendre leurs droits et inciter d'autres personnes à se battre pour les leurs s'ils ne connaissent pas ces droits.

Étudier la Convention permet de sensibiliser les élèves à ce traité et de les inciter à agir afin que chaque droit soit respecté pour chaque enfant, que ce soit pour la génération actuelle ou les générations futures.

Mythes et idées fausses sur la Convention relative aux droits de l'enfant

Techniques pour promouvoir l'apprentissage collaboratif et le droit à être entendu

Voici quelques techniques pouvant être utilisées pour promouvoir l'apprentissage collaboratif et s'assurer que tous les élèves ont la possibilité de s'exprimer et d'écouter.

Discussion à deux : par groupes de deux, les élèves répondent aux questions et partagent leurs idées et leurs opinions avant d'en faire part à l'ensemble de la classe.

Réfléchir - partager - discuter : les élèves réfléchissent individuellement aux questions pour se forger leur propre opinion et trouver leurs réponses. Par groupes de deux, ils discutent ensuite de leurs réponses, avant de faire la même chose par groupes de quatre.

Effet boule de neige : les élèves discutent d'un sujet par groupes de deux. Ils font ensuite de même par groupes de quatre, puis par groupes de six, de huit, etc.

Triangles d'écoute : après avoir formé des groupes de trois, chacun des élèves du groupe se voit attribuer un rôle : orateur, questionneur ou preneur de notes.

- L'orateur explique le sujet choisi par l'enseignant (ou exprime son opinion sur le sujet).
- Le questionneur écoute attentivement et pose des questions dans le but de clarifier certains points ou d'obtenir des informations supplémentaires.
- Le preneur de notes observe le processus et fait part de ses commentaires à l'orateur et au questionneur.

Comment aborder des sujets sensibles

Remarques : Les discussions entamées avec les élèves lors de ces activités doivent être respectueuses du vécu et des expériences personnelles de chacun et menées avec tact. Vous devez faire de la salle de classe un endroit « sûr », qui encourage vos élèves à faire part de leurs idées et de leurs expériences. Il est possible que certains élèves ne souhaitent pas participer à certaines discussions ; ce choix doit être respecté.

Même si aborder des sujets sensibles n'a rien de nouveau pour vous, les suggestions ci-après peuvent tout de même vous être utiles.

Avant la séance :

- Savez-vous déjà si l'un des élèves est touché personnellement par un problème lié aux droits de l'enfant ? Si tel est le cas, vous pouvez informer cet élève à l'avance de votre intention de discuter des droits de l'enfant et vérifier s'il souhaite participer.
- Concentrez-vous le plus possible sur les solutions plutôt que sur les problèmes.
- Si vous pensez que cela est nécessaire au vu du contexte, vous pouvez répartir les élèves en plus petits groupes en fonction de leur âge, de leur genre ou de leur expérience afin de créer une ambiance plus détendue et d'encourager les élèves à participer.

« Charte de classe/Règles fondamentales »

Si vous avez déjà mis en place dans votre classe des « règles fondamentales » pour une discussion inclusive et respectueuse, rappelez-les au début de la séance en expliquant aux élèves que vous allez aborder des sujets importants, mais sensibles.

Si vous ne possédez pas encore de telles règles, avez-vous la possibilité d'en définir avec vos élèves ? Cela va les aider à exercer leur esprit critique et leur sens de l'empathie. Ils s'approprient plus facilement les règles et seront plus enclins à les respecter. Les règles définies peuvent être illustrées et affichées dans la salle de classe afin d'être utilisées au quotidien. Vous pouvez poser les questions suivantes aux élèves :

- *D'après vous, quelles règles devons-nous adopter pour nous assurer que chacun se sente suffisamment en sécurité pour exprimer son opinion ?*
- *Comment pouvons-nous donner à chacun une chance de s'exprimer et pas seulement aux élèves qui se sentent le plus en confiance ?* (Une seule personne prend la parole à la fois ; on n'interrompt pas la personne qui parle ; on écoute attentivement et on respecte ce que les autres disent.)
- *Que doit-on faire si un élève ne souhaite pas donner son opinion ?* (On respecte son choix, on ne le force pas à parler et on ne l'embarrasse pas : exprimer son opinion est un droit, pas une obligation.)
- *Que doit-on faire en cas de désaccord ? Comment pouvons-nous exprimer notre désaccord de manière respectueuse, et non de façon blessante ou impolie ?* (On demande poliment à la personne avec qui on est en désaccord d'expliquer son opinion afin de mieux la comprendre ; on met en question l'idée et non la personne ; on remercie la personne d'avoir partagé son opinion, on lui explique que l'on a un point de vue différent et pourquoi ; on utilise des mots comme « Je pense... » et non « Tu es... »)
- *Que doit-on faire si un élève se vexe ou se met en colère ?* (On demande à un ami de le/la reconforter ; on lui donne la possibilité de continuer à participer à la discussion ou de la quitter ; on n'attire pas l'attention sur lui/elle et on ne le/la force pas à exprimer ce qui ne va pas ; on respecte sa vie privée.)

À la fin de la séance :

- Donnez la possibilité aux élèves d'exprimer leur avis et leurs impressions sur leur travail de groupe et de poser des questions.
- Donnez-leur la possibilité de venir vous parler en privé après la leçon si quelque chose les inquiète.
- Remerciez les élèves pour leurs contributions réfléchies/créatives/intéressantes et pour s'être écoutés mutuellement de manière agréable et respectueuse.
- Dites-leur que vous êtes fier/fière d'eux pour avoir donné leur précieux avis sur ce sujet difficile.
- Orientez la discussion sur une note positive (tournée vers l'avenir).
- Finissez sur une note positive et de préférence amusante (une chanson, une danse, une blague, etc., adaptée à l'âge des élèves).

Après la séance :

- Attendez-vous à ce que certains élèves viennent vous voir pour discuter de sujets qui les préoccupent.
- Faites ce que vous avez promis de faire, par exemple, trouver des informations complémentaires sur un point.

Pour en savoir plus :

Les ressources ci-dessous contiennent des conseils utiles sur la façon d'aborder des sujets controversés en classe (en anglais).

[Combattre 10 idées reçues sur les droits de l'enfant](#)

[Courte leçon sur les droits de l'enfant et leur importance](#)

[Lien entre les droits de l'enfant et les objectifs mondiaux](#)

Pour en savoir plus sur la manière dont l'UNICEF soutient les droits de l'enfant, rendez-vous sur

<https://www.unicef.org/fr>